

Bulletin d'inscription – YOGA Adultes – yoga@asmp.asso.fr

A renvoyer à l'adresse ci-dessus ou à transmettre à votre responsable de section

Nom (M./Mme/Mlle) :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... (jj/mm/aaaa) Sexe : M / F

 Adresse :
 Ville.....Code postal.....

☎ : 01...../ 06.....

 ✉ :
 @..... En majuscules

Numéro de téléphone en cas d'urgence :/...../...../...../...../.....

Pièces à fournir : Le questionnaire de santé est disponible dans l'onglet « Fiche d'inscription » sur le site

Réponse obligatoire au questionnaire de santé (décret 20 avril 2017)

 - 1 réponse positive ou 1ere inscription : **Certificat médical obligatoire**

 - Certificat médical déjà transmis. : **2021 ou 2022 ou 2023**
 (Entourez l'année)

Nouveau certificat Médical

Daté du ://.....

Facture

Oui / Non

Règlement : Chèque à l'ordre de l'ASMP, pour les coupons sports + 3 %. Trois chèques maximum. Encaissés fin de mois.

Nombre Chèques
Espèces
J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des documents cités au verso de la fiche d'inscription

Date, le : /..... / 2023

Signature :

Droit à l'image

OUI

NON

Reprise des cours le : **11 septembre 2023** au 21 allée de Bellevue – 94170 Le Perreux sur Marne
 L'association décline toute responsabilité en dehors des cours.

Salles d'activités

Tarifs annuels

(Sous réserve de la date effective de reprise des cours et des contraintes sanitaires).

Lundi

17h00 à 18h15

Siège de l'ASMP

Mardi

 09h45 à 11h00
 11h10 à 12h25 (seniors)
 12h30 à 13h30 (1h00)

Siège de l'ASMP

Mardi

18h30 à 19h45

 Centre de Loisirs
 Luc Maine
 30 rue Pierre
 Barberet
 (Joncs Marins).

Mercredi

10h30 à 11h45 (seniors)

 - *Activité principale* :

1h00 hebdomadaire : 245 €
1h15 hebdomadaire : 280 €

Inscription à l'association (à ajouter) + 20 €

Carnet 10 tickets (+ 20 € la 1ere fois) 131 €

(Non valable pour les cours Luc Maine. Valable que pour une saison)

Activité secondaire : (*)

1h00 hebdomadaire : 165 €

 (*) = Hip Hop, Danse Jazz, Teen Dance, Zumba, Gym, Pilates,
 2eme personne même famille = -15€ et plus = -30€

Informations annexes

1. Assurance complémentaire

Au vu de l'article 38 de la loi n°84610 du 16-07-1984 modifiée, nous vous informons de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet, et tenons à votre disposition des notes d'informations et des formulaires de contrat, dont ceux de notre assurance de groupe auquel vous êtes systématiquement assuré.

2. Règlement intérieur de l'Association

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

3. Questionnaire de santé

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

4. Charte Ethique du sport

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*